



La Communauté de Communes
du Massif du Vercors

Conseil communautaire
du vendredi 22 juin 2018 à 14H30
à la Maison de l'Intercommunalité

COMPTE-RENDU DE SEANCE

Affiché le 29 juin 2018

L'an deux mille dix huit, le vingt deux juin, le Conseil de la communauté de communes du massif du Vercors s'est assemblé en session ordinaire, à Villard-de-Lans, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Franck GIRARD.

Étaient présents : tous les membres en exercice à l'exception de : Véronique BEAUDOING, Pierre BUISSON, Isabelle COLLAVET (pouvoir à Hubert ARNAUD), Claude FERRADOU (pouvoir à Serge CHALIER), Thierry GAMOT (pouvoir à Franck GIRARD), Patrick GONDRAND, Nicole MATER (pouvoir à Laurence BORGRAEVE) et Véronique RIONDET.

Monsieur Thomas GUILLET est désigné comme secrétaire de séance.

Intervention de M. Michallet, Conseiller départemental en charge du Très haut débit

1. Approbation du compte-rendu de la séance précédente

2. Décisions du Président dans le cadre de ses délégations

- Décision n°15/18 : vente des « Carnets du Peuil Herbouilly 2018 » - définition du tarif de vente à 15 € pour les professionnels et 20 € pour le public,
- Décision n°16/18 : attribution du marché de rénovation des chemins de la ViaVercors à l'entreprise BLANC pour un montant de 35 826,75 € HT et pour une durée d'un mois.

3. Convention d'objectifs avec l'OTI Vercors Autrans-Méaudre en Vercors, Lans-en-Vercors, Saint-Nizier-du-Moucherotte et Engins - Année 2018

La compétence « promotion du tourisme dont la création d'offices de tourisme » a été transférée à la CCMV par délibération du 23 septembre 2016. Suite à cette prise de compétence, l'Office de tourisme intercommunal Vercors regroupant les communes d'Autrans-Méaudre en Vercors, Lans-en-Vercors, Saint-Nizier-du-Moucherotte et Engins a ainsi été créé sous la forme associative, le 1^{er} janvier 2018, reprenant l'exercice de la compétence « promotion du tourisme dont la création d'offices de tourisme », en lieu et place des 3 offices de tourisme associatifs agissant au niveau communal, en coordination avec les offices de tourisme des stations classées de Villard-de-Lans et de Corrençon-en-Vercors.

Une convention d'objectifs doit ainsi être établie entre l'OTI et la CCMV afin de définir le contenu des missions de service public déléguées par la collectivité à l'OTI, de fixer les objectifs à atteindre par l'OTI dans le cadre de ses missions, de définir les moyens consacrés par la CCMV à la mise en œuvre de ses missions, de déterminer les modalités de suivi des actions mises en œuvre par l'OTI.

Cette convention d'objectifs est établie pour un an à compter du 1^{er} janvier 2018 et prévoit le versement d'une subvention annuelle prévisionnelle de 688 000 € dont le montant exact sera déterminé après approbation du rapport de la Commission locale d'évaluation des charges transférées, qui définira le montant des charges transférées dans le cadre de l'exercice de la compétence « promotion du tourisme ».

Ce point est retiré de l'ordre du jour et sera présenté au prochain Conseil communautaire.

4. Boucle intercommunale de déplacements doux - ViaVercors : tronçon entre Saint-Nizier-du-Moucherotte et Engins

La CCMV a lancé le 24 mai une consultation pour les travaux relatifs au tronçon de la ViaVercors entre Saint-Nizier-du-Moucherotte et Engins. La remise des offres a été programmée le 13 juin dernier. Au regard de la consistance des travaux à réaliser, ce marché n'est pas alloti.

Il est proposé au Conseil communautaire d'attribuer le marché à l'entreprise S.A.S BLANC pressentie par la commission d'appel d'offres valant commission d'attribution de la CCMV, qui a eu lieu le 19 juin dernier, pour un montant de 129 478 € HT et pour un délai de réalisation de trois mois.

Stéphane FALCO souhaite que la question du passage du chemin rural en ViaVercors sur la commune d'Engins soit rediscutée en conseil municipal ainsi que la problématique du chemin des Danois, qui permettrait de relier Engins/Lans-en-Vercors par la voie verte. Pour répondre au mieux à ces interrogations, Franck GIRARD propose qu'une réunion avec les communes d'Engins et de Saint-Nizier-du-Moucherotte soit organisée. Il rappelle également que le projet initial, financé par le Conseil départemental de l'Isère, correspond au tronçon de la ViaVercors entre Engins et Saint-Nizier-du-Moucherotte en plus d'une voie de délestage temporaire pendant les travaux de sécurisation de la RD 531.

Le marché de travaux concernant la boucle intercommunale de déplacements doux ViaVercors entre Saint-Nizier-du-Moucherotte et Engins est approuvé.

5. Modification du tableau des effectifs

Considérant l'évolution des carrières, il est proposé au Conseil communautaire de créer :

- un poste à 60 % d'infirmier en soins généraux de classe supérieure,
- un poste à 60 % d'un temps complet de psychologue,
- un poste à temps complet d'assistant de conservation principal de 1^{ère} classe,
- un poste à temps complet d'adjoint administratif territorial principal de 2^{ème} classe,
- un poste à 80 % d'un temps complet d'adjoint administratif territorial principal de 1^{ère} classe,
- un poste à temps complet d'adjoint territorial d'animation principal de 2^{ème} classe,
- un poste à temps complet d'adjoint territorial du patrimoine principal de 2^{ème} classe,
- un poste à temps complet d'auxiliaire de puériculture principal de 1^{ère} classe.

Et de supprimer :

- un poste à 60 % d'infirmier en soins généraux de classe normale,
- un poste à 50 % d'un temps complet de psychologue,
- un poste à temps complet d'assistant de conservation principal de 2^{ème} classe,
- un poste à temps complet d'adjoint administratif territorial,
- un poste à 80 % d'un temps complet d'adjoint administratif territorial principal de 2^{ème} classe,
- un poste à temps complet d'adjoint territorial d'animation,
- un poste à temps complet d'adjoint territorial du patrimoine,
- un poste à temps complet d'auxiliaire de puériculture principal de 2^{ème} classe.

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget principal et ordures ménagères 2018.

La modification du tableau des effectifs pour l'ensemble des postes présentés ci-dessus est approuvée.

6. Approbation de l'avenant n°2 au marché de la ViaVercors : tronçon de la Combe de l'Ours au Bas Méaudret avec l'entreprise Pelissard

La délibération n°45/17 en date du 14 avril 2017 relative à l'attribution du marché de travaux pour la réalisation d'une piste entre la Combe de l'Ours et le Bas Méaudret a attribué le marché pour la boucle à l'entreprise Pelissard pour un montant de 430 190,71 € HT. La délibération n°12/18 en date du 23 février 2018 a porté sur l'avenant n°1 dudit marché de travaux pour des travaux complémentaires conduisant à une augmentation du marché de 26 552,50 € HT soit 6,17 %.

Considérant qu'au regard de l'avancement des travaux et des différentes difficultés climatiques rencontrées au courant de l'hiver 2017/2018, il est nécessaire de réaliser des travaux complémentaires (reprise du tronçon suite aux fortes précipitations, création d'un passage à gué, reprise de la piste forestière pour canaliser une résurgence, mise en place de barriérage, création de chicanes, ré-engazonnement, reprise d'une cour) conduisant à une nouvelle augmentation du marché de 32 400 € HT soit une augmentation de 13,7 % par rapport au montant du marché initial.

Le montant de l'avenant n°2 s'élève à :

Total HT de l'avenant n°2	32 400,00 €
TVA 20 %	6 240,00 €
TOTAL	38 880,00 €

Le montant du nouveau marché s'élève à :

Montant du marché initial	430 190,71 €
Montant de l'avenant n°1	26 552,50 €
Montant de l'avenant n°2	32 400,00 €
Total HT du nouveau montant du marché	489 143,21 €
TVA 20 %	97 588,64 €
TOTAL TTC DU NOUVEAU MONTANT DU MARCHÉ	586 971,85 €

Il est proposé au Conseil communautaire d'approuver l'avenant n°2 au marché de la ViaVercors : tronçon de la Combe de l'Ours au Bas Méaudret avec l'entreprise Pelissard selon les montants ci-dessus.

Philippe BARANGER précise que l'ouverture officielle de ce nouveau tronçon est prévue pour début juillet. Suite aux nombreuses précipitations de cet hiver et de ce printemps, ce tronçon a beaucoup souffert. Une résurgence est même apparue. L'avenant concerne des travaux de réaménagement ainsi qu'un renforcement de la sécurité.

Pour répondre à une question de Serge CHALIER, Franck GIRARD confirme qu'il est urgent de réparer la totalité des tronçons dégradés de la ViaVercors. Ces réparations se dérouleront dans le courant du mois de juillet.

L'avenant n°2 au marché de la ViaVercors concernant le tronçon de la Combe de l'Ours au Bas Méaudret avec l'entreprise Pelissard est approuvé.

7. Attribution du marché « location maintenance des photocopieurs » pour le groupement de commandes Vercors Nord

Dans le cadre de la mutualisation des achats, la CCMV et les communes d'Autrans-Méaudre en Vercors, de Corrençon-en-Vercors, de Lans-en-Vercors, d'Engins et l'Office de tourisme intercommunal ont décidé de se regrouper pour renouveler leur marché de location et de maintenance des photocopieurs multifonctions.

Dans ce contexte et conformément à l'article 28 de l'ordonnance du 23 juillet 2015, un groupement de commandes a été constitué pour la passation d'un marché de prestation de services. La coordination est assurée par la CCMV jusqu'à la notification du marché.

Les caractéristiques de ce marché sont les suivantes : marché de 1 an, renouvelable 2 fois pour une période de 12 mois. La consultation a été lancée le 22 mai dernier avec une remise des offres pour le 12 juin.

Ce point est retiré de l'ordre du jour pour la raison suivante : demande de précisions sur le matériel et négociation.

8. Répartition du Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales pour l'année 2018

Conformément aux orientations fixées par le Parlement en 2011, l'article 144 de la loi de finances initiales pour 2012 a institué un mécanisme de péréquation horizontale pour le secteur communal. Ce mécanisme de péréquation, appelé Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) consiste à prélever une partie des ressources de certaines intercommunalités et communes pour la reverser à des communes moins favorisées. L'information concernant les montants de ce reversement au titre de l'année 2018 pour notre intercommunalité nous a été communiquée par la Préfecture. La CCMV souhaite conserver la répartition dite « de droit commun » selon les montants ci-dessous :

Communes	Montant de droit commun en 2017	Montant de droit commun pour 2018
Part CCMV	162 580 €	187 373€
Part des communes membres (décomposition ci-dessous)	567 826 €	507 811 €
Corrençon-en-Vercors	31 553 €	27 571 €
Engins	10 549 €	9 584 €
Lans-en-Vercors	83 341 €	74 944 €
Autrans-Méaudre en Vercors	129 672 €	118 052 €
Saint-Nizier-du-Moucherotte	27 750 €	24 358 €
Villard-de-Lans	284 961 €	253 302 €
TOTAL CCMV ET COMMUNES	730 406 €	695 184 €

Il est proposé au Conseil communautaire de valider cette répartition.

La répartition du Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales pour l'année 2018 est approuvée selon les montants ci-dessus.

9. Budget ordures ménagères : créances irrécouvrables sur la redevance des ordures ménagères

Les admissions en non valeur des titres et produits repris sur les états récapitulatifs font apparaître un total de 20 305 € pour les exercices de 2008 à 2016.

Il est proposé au Conseil communautaire de valider la liste présentée par le comptable public.

La délibération concernant les créances irrécouvrables sur la redevance des ordures ménagères est approuvée.

10. Questions diverses

- Pour information, la Chambre régionale des comptes a notifié, auprès de la Perception et de la CCMV, un contrôle budgétaire sur 4 années, de 2012 à 2016. Les conclusions du rapport seront présentées en Conseil communautaire.

- Afin de régulariser la situation, la délibération de délégation de signature du Président pour le recrutement des contractuels est approuvée.